

Classes d'usages	Industrie légère	I1	•						
	Industrie moyenne	I2	•						
	USAGES SPÉCIFIQUES								
	Usages spécifiquement permis		(1)						
	Usages spécifiquement exclus								
	Usages conditionnels								

Bâtiment principal	STRUCTURE								
	Isolée		•						
	Jumelée								
	En rangée								
	Ensemble intégré								
	MARGES								
	Avant (principale) (m)	min.	10						
	Avant secondaire (m)	min.							
	Latérales (m)	min.	5						
	Latérales (m) total/min								
	Arrière (m)	min.	6						
	Entre les bâtiments (m)	min.							
	DIMENSIONS ET SUPERFICIES								
	Largeur (m)	min.							
	Superficie d'implantation (m2)	min.							
	Superficie de bâtiment (m2)	max.							
	Hauteur en étage	min.	1						
	Hauteur en étage	max.	2						
	Hauteur (m)	min.							

Rapports	Logement/bâtiment	min.					
	Logement/bâtiment	max.					
	Coefficient d'occupation du sol	min.					
	Coefficient d'occupation du sol	max.					

Terrain	Superficie (m2)	min.	2000				
	Superficie terrain donnant sur plus d'une rue (m2)	min.					
	Largeur (m)	min.	30				
	Largeur terrain donnant sur plus d'une rue (m2)	min.					
	Profondeur (m)	min.	45				

Dispositions spéciales	PIIA		•					
	PPCMOI							
	Zone inondable							
	Zone sujette à mouvements de terrain							
	Autres		(2) (3)					
			(4) (5)					

	<p>(1) 6592 : Service de génie. 664: Service travaux spécialisés de construction</p> <p>(2) Tout entreposage extérieur est prohibé.</p> <p>(3) Assujetti aux dispositions section 4 du chapitre 8, Règlement zonage no. 438.</p> <p>(4) Assujetti aux dispositions de la sous-section 6.2 du chapitre 11, Règlement zonage no. 438.</p> <p>(5) Les usages 664 doivent être situés à plus de 130 mètres d'une limite administrative du territoire de Repentigny.</p>							
--	---	--	--	--	--	--	--	--

